

CHAPITRE IV.—POPULATION*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. STATISTIQUES DU RECENSEMENT SUR LA POPULATION GÉNÉRALE	99	SECTION 12. FRÉQUENTATION SCOLAIRE	133
SECTION 2. RÉPARTITION SELON LE SEXE	105	SECTION 13. AVEUGLES ET SOURDS-MUETS	133
SECTION 3. RÉPARTITION SELON L'ÂGE	107	SECTION 14. OCCUPATIONS DE LA POPULATION CANADIENNE	134
SECTION 4. ÉTAT CONJUGAL	108	SECTION 15. HABITATIONS ET MÉNAGES	134
SECTION 5. ORIGINES RACIALES	109	SECTION 16. RECENSEMENT QUINQUENNAL DES PROVINCES DES PRAIRIES	134
SECTION 6. RELIGIONS	113	SECTION 17. ESTIMATIONS ANNUELLES DE LA POPULATION	135
SECTION 7. LIEUX DE NAISSANCE	116	SECTION 18. SUPERFICIE ET POPULATION DE L'EMPIRE BRITANNIQUE	136
SECTION 8. POPULATION RURALE ET URBAINE	119	SECTION 19. SUPERFICIE ET POPULATION DU MONDE	136
SECTION 9. MOUVEMENT DE LA POPULATION	128		
SECTION 10. CITOYENNETÉ	130		
SECTION 11. LANGUE PARLÉE ET LANGUE MATERNELLE	131		

La documentation recueillie et accumulée à chaque recensement décennal du Dominion depuis sa création, en 1867, jusqu'au dernier, celui de 1941, est d'un apport précieux à l'histoire démographique de la nation. Chaque décennie successive vient élargir les vastes cadres de cette documentation. Les analyses statistiques détaillées et les monographies et études sur les différents aspects de la démographie et de l'agriculture font du recensement le jalon statistique le plus important dans le domaine de la réalisation et du progrès.

Les aspects saillants de l'accroissement de la population sont étudiés sous chacune des rubriques énoncées au synopsis en tête du chapitre, mais non pas nécessairement dans une même édition. Le plan adopté consiste à maintenir, comme caractéristique permanente, l'ossature générale et les tableaux rétrospectifs du chapitre et à y ajouter chaque section au fur et à mesure que les statistiques sont mises à jour après chaque recensement. En conséquence, les pages qui suivent contiennent de nombreux détails basés sur le recensement de 1941, et les données qui ne sont pas encore connues paraîtront dans des éditions subséquentes. L'Annuaire du Canada ne peut tout au plus que résumer les abondants résultats du recensement.*

La principale raison d'être d'un recensement périodique, sous la constitution canadienne, est de déterminer la représentation à la Chambre des Communes, laquelle, en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, est basée sur la population (voir pp. 59-60). Le paiement de subsides, par tête, aux provinces est calculé annuellement d'après les estimations de la population tirées des données du recensement. C'est pourquoi le recensement est effectué d'après le principe d'énumération *de jure*, c.-à-d. chaque personne est énumérée comme appartenant à la localité de son domicile ordinaire plutôt qu'à celle où elle se trouve à la date de l'énumération, comme c'est la pratique dans certains pays.

Cependant, quelque importante que soit cette raison d'être, le recensement national moderne revêt un caractère d'utilité encore plus grande. Grâce aux renseignements recueillis de la bouche même des gens, il constitue une mesure authentique du progrès social et économique du pays et, partant, peut être utile à l'administration générale de la chose publique, de la sécurité sociale, des programmes de restauration de l'après-guerre, etc. Par exemple, les feuilles de recensement peuvent donner une mesure des progrès accomplis en ce qu'elles indiquent com-

* Ce chapitre, refondu, a été vérifié par O. A. Lemieux, M.S.A., D.Ph., chef, Branche de la Démographie, Bureau Fédéral de la Statistique. Une liste des publications de cette branche se trouve au chapitre XXX, section 1, sous la rubrique "Population".